

CERTIFICATION KEY 522

SOLAR KEYMARK



Liste de prix 2018

en application du référentiel de certification Solar Keymark - KEY 522

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 18/12/2017

Tarif applicable et Conditions de facturation

**Partie I - SOLAR KEYMARK – CHAUFFE EAU SOLAIRES INDIVIDUELS A CIRCULATION FORCEE –
OFFRE COMBINEE AVEC NF 441**

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	2200
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁽¹⁾		
411	- par gamme	495
	- Par site d'assemblage (Redevance CEN)	300
	- Par gamme (Redevance CEN)	60
	- Pour la première gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION		
	Aucun frais supplémentaire pour cet audit mené conjointement avec la marque NF 441.	
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	1320

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIFS
	Essais complémentaires pour obtention de la KEYMARK conjointement à la marque NF 441	
	Forfait d'essais complémentaires	3200
	Supplément en cas d'essais de résistance au gel	700
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	550
	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE	
611	- Par gamme (Redevance CEN)	60
613	- Par site d'assemblage (Redevance CEN)	300
	- Pour la 1 ^{ère} gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	495
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	495
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	495
	AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN SITE DE PRODUCTION	
312	Aucun frais supplémentaire pour cet audit mené conjointement avec la marque NFCESI.	
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	660

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

Partie II - SOLAR KEYMARK – CHAUFFE EAU SOLAIRES INDIVIDUELS SANS CIRCULATION FORCEE –

Thermosiphons et Autostockeurs

2. TARIF APPLICABLE

2.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	2200
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁽¹⁾		
411	- par gamme	1045
	- Par site d'assemblage (Redevance CEN)	300
	- Par gamme (Redevance CEN)	60
	- Pour la première gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION		
311	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾ :</u>	3960
+ 331	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾ :</u>	5280
+ 332	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾ :</u>	6600
+ 333	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	1320

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIFS
-----	--------------------	--------

	Performance thermique (§5.8 EN 12 976) + Conformité (12976-1 et §5.1, §5.2, §5.3, §5.4, §5.5, §5.6, §5.7, §5.9, §5.10, §5.11EN 12 976-2)	9430
	Frais supplémentaires par gamme si nécessité de tester 2 modèles selon les exigences normatives	600
	Extension des résultats de performance aux autres CESI d'une gamme (1 à 15 modèles)	1675
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660

SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	880
611	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE - Par gamme (Redevance CEN)	60
613	- Par site d'assemblage (Redevance CEN)	300
	- Pour la 1 ^{ère} gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	1265
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	990
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	990
	AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN SITE DE PRODUCTION	
312	<u>Forfait Zone 1</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)	3300
331	(frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
312	<u>Forfait Zone 2</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)	4620
332	(frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
312	<u>Forfait Zone 3</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)	5940
333	(frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	165



- (1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

- (2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

Partie III - SOLAR KEYMARK – CAPTEURS SOLAIRE

3. TARIF APPLICABLE

3.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	2200
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁽¹⁾		
411	- par gamme	945
	- Par site d'assemblage (Redevance CEN)	300
	- Par gamme (Redevance CEN)	60
	- Pour la première gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION		
311	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾ :</u>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	3960
331	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾ :</u>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	5280
332	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾ :</u>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	6600
333	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	1320

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIFS
	Essais selon ISO 9806	6900
	* 2 200€ Supplément pour un seul essai commandé en ensoleillement artificiel	
	(Non applicable pour une commande de 2 essais groupés)	
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660

SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	770
	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE	
611	- Par gamme (Redevance AFNOR)	60
613	- Par site d'assemblage (Redevance AFNOR)	300
	- Pour la 1 ^{ère} gamme (Redevance ESTIF)	50
	- Par gamme, pour les gammes suivantes (Redevance ESTIF)	230
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	935
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	935
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	935
	AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN SITE DE PRODUCTION	
312	<u>Forfait Zone 1</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable..</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	2145
331	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
312	<u>Forfait Zone 2</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable..</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	3465
332	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
312	<u>Forfait Zone 3</u> <small>Erreur ! Source du renvoi introuvable..</small>	
+	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions	4785
333	correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	165

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées dans le document Terms and Conditions en annexe en lieu et place de la en partie 4 du Référentiel commun de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Une copie papier de la facture est disponible sur demande.